



JOINT FAO/WHO FOOD STANDARDS PROGRAMME

CODEX ALIMENTARIUS COMMISSION

Forty-fifth Session

FAO Headquarters, Rome, Italy

21-25 November and 12-13 December 2022

WORK FROM THE CODEX COMMITTEE ON FRESH FRUITS AND VEGETABLES (CCFFV) FOR ADOPTION OR APPROVAL BY THE COMMISSION

Part 1 - Standards and related texts submitted for final adoption

Proposed draft standard for onions and shallots

Proposed draft standard for berry fruits

Proposed draft standard for fresh dates

Comments of Ghana, Mali, Philippines, and Senegal

Ghana

Part 1 – Standards and related texts submitted for final adoption at step 5/8

1. Proposed draft standard for onions and shallots at step 5/8 (Ref: REP22/FFV Paragraph 35, Appendix II)
2. Proposed draft standard for berry fruits at Step 5/8 (Ref: REP22/FFV Paragraph 56, Appendix III)
3. Proposed draft standard for fresh dates at Step 5/8 (Ref: REP22/FFV Paragraph 78, Appendix IV)

Position: Ghana supports the adoption of the proposed Draft Standards for Onions and Shallots, berry fruits and fresh dates at Step 5/8.

Rationale: The trade of onions and shallots, berry fruits and fresh dates are increasingly being traded globally and thus the need to provide internationally accepted standard to facilitate their trade as well as assuring the safety of the population.

Mali

Partie 1 - Normes et textes afférents soumis pour adoption finale à l'Etape 5/8

a) Avant-projet de norme pour les oignons et les échalotes à l'Etape 5/8 (Ref : REP22/FFV Paragraphe 35, Annexe II)

b) Avant-projet de norme pour les baies à l'Etape 5/8 (Ref : REP22/FFV Paragraphe 56, Annexe III)

c) Avant-projet de norme pour les dattes fraîches à l'Etape 5/8 (Ref : REP22/FFV Paragraphe 78, Annexe IV)

Contexte : Le CCFFV20 a accepté d'élaborer des normes pour les oignons et les échalotes, les fruits à baies et les dattes fraîches et a transmis les documents de projet à la CAC41 qui les a approuvés. Le CCFFV21 a examiné le projet de Normes pour les oignons et les échalotes, les fruits à baies et les dattes fraîches et a décidé de renvoyer le projet à l'Etape 2 pour qu'il soit remanié en tenant compte des discussions. Les projets de Normes révisés ont ensuite été présentés et discutés en détail au CCFFV22 où un consensus a été établi sur toutes les clauses. Le Comité a convenu de transmettre l'avant-projet de normes à la CAC45 pour adoption finale à l'étape 5/8.

Position : Le Mali soutient l'adoption des Avant-projets de Normes pour les Oignons et Echalotes, les fruits à baies et les dattes fraîches à l'Etape 5/8.

Justificatif : Le commerce des oignons et des échalotes, des fruits à baies et des dattes fraîches est en augmentation dans le monde entier, d'où la nécessité de fournir une norme acceptée au niveau international pour faciliter leur commerce et assurer la sécurité de la population.

Philippines

I. Final Adoption of Codex Texts

- **Proposed draft standard for onions and shallots**

The Philippines supports the adoption of the Proposed Draft Standard of Onions and Shallots at Step 8 of the procedure.

Rationale:

The proposed draft standard is congruent to the standards as stipulated in the Philippine National Standards (PNS).

- **Proposed draft standards for berry fruits**

The Philippines supports the adoption of the Proposed Draft Standard of Berry Fruits at Step 8 of the procedure.

Rationale:

The proposed draft standard is congruent to the standards as stipulated in the Philippine National Standards (PNS).

- **Proposed draft standards for fresh dates**

The Philippines supports the adoption of the Proposed Draft Standard of Fresh Dates at Step 8 of the procedure.

Rationale:

The proposed draft standard is congruent to the standards as stipulated in the Philippine National Standards (PNS).

Senegal

Partie I - Normes et textes afférents soumis pour adoption finale à l'étape 5/8

✓ **Avant-projet de norme pour les oignons et les échalotes à l'Étape 5/8 (Réf : REP22/FFV Paragraphe 35, Annexe II)**

Contexte : Le CCFFV20 a accepté d'élaborer une norme pour les oignons et échalotes et a transmis les documents de projet à la CAC41 qui les a approuvés. Le CCFFV21 a examiné le projet de Norme pour les oignons et les échalotes et a décidé de renvoyer le projet à l'Étape 2 pour qu'il soit remanié en tenant compte des discussions. Les projets de Normes révisés ont ensuite été présentés et discutés en détail au CCFFV22 où un consensus a été établi sur toutes les clauses. Le Comité a convenu de transmettre l'avant-projet de normes à la CAC45 pour adoption finale à l'étape 5/8.

Position : Le Sénégal soutient l'adoption de l'Avant-projet de Norme pour les oignons et échalotes à l'Étape 5/8.

Justification : Le commerce des oignons et des échalotes est en augmentation dans le monde entier. Le Sénégal étant grand producteur, consommateur et importateur d'oignons, l'adoption de la norme internationale faciliterait le commerce et contribuerait à la sécurité alimentaire.

✓ **Avant-projet de norme pour les dattes fraîches à l'Étape 5 (Réf : REP22/FFV Paragraphe 78, Annexe IV)**

Contexte : le CCFFV19 avait accepté d'engager de nouveaux travaux sur les dattes fraîches. À cet effet, l'avant-projet avait été examiné au cours des vingtième et vingt-et-unième sessions.

Position : Le Sénégal ne soutient pas la teneur en humidité de 30% à 85% dans la norme pour la datte fraîche. Nous proposons une teneur en eau minimale de 20%.

Justification : L'abaissement du seuil d'humidité à 20% permettra d'inclure les variétés de dattes cultivées dans certains pays du Maghreb (Maroc, Algérie et Tunisie) et de prendre en charge leurs préoccupations. Par ailleurs, les dattes fraîches dont la teneur en humidité se situe entre 20 et 85% répondent à la définition de

fruits et légumes frais (glossaire des fruits et légumes frais du Codex Alimentarius).

Proposed amendment to the Standard for Bananas (CXS 205-1997)

Comments of Ghana and Mali

Ghana

Proposed amendment to the Standard for Bananas (CXS 205-1997) for adoption (Ref: REP22/FFV Paragraph 88, Appendix V)

Position: Ghana supports the adoption of the proposed amendment to the Standard for Bananas.

Rationale: The proposed amendment aligns the Scope of the Standard, reflecting the list of varieties covered by the standard thereby providing guidance to the banana industry.

Mali

Proposition d'amendement de la Norme pour les Bananes (CXS 205-1997) pour adoption (Ref : REP22/FFV Paragraphe 88, Annexe V)

Contexte : La proposition d'amendement de la Norme pour les Bananes, vise à aligner le champ d'application de la Norme pour refléter la liste des variétés couvertes dans l'annexe de la norme et à fournir une meilleure orientation aux pays membres et à l'industrie de la banane. L'amendement proposé à la Norme pour les Bananes a été discuté au CCFFV22. Il y a eu un large soutien au sein du Comité pour que la norme soit modifiée de façon à ce que le champ d'application de la norme reflète correctement la liste des variétés couvertes dans son Annexe afin de fournir de meilleures orientations à l'industrie de la Banane. Le CCFFV22 a accepté de transmettre la proposition de modification de la Norme pour les Bananes à la CAC45 pour adoption.

Position : Le Mali soutient l'adoption de l'amendement proposé à la Norme pour les Bananes.

Justificatif : L'amendement proposé aligne le champ d'application de la Norme, reflétant la liste des variétés couvertes par la norme, fournissant ainsi une orientation aux états membres et à l'industrie de la banane.

Senegal

✓ **Proposition d'amendement de la Norme pour les Bananes (CXS 205-1997) pour adoption (Réf : REP22/FFV Paragraphe 88, Annexe V)**

Contexte : L'amendement proposé à la Norme pour les Bananes a été discuté au CCFFV22. Il y a eu un large soutien au sein du Comité pour que la norme soit modifiée de façon à ce que son champ d'application reflète correctement la liste des variétés couvertes dans son Annexe afin de fournir de meilleures orientations à l'industrie de la Banane. Le CCFFV22 a accepté de transmettre la proposition de modification de la Norme pour les Bananes à la CAC45 pour adoption.

Position : Le Sénégal soutient l'adoption de l'amendement proposé à la Norme pour les Bananes.

Justification : L'amendement proposé élargit le champ d'application de la Norme et allonge la liste des variétés couvertes, fournissant ainsi une orientation aux états membres et à l'industrie de la banane.

Part 2 – Proposal to elaborate new standards and related texts

Proposal for new work on development of standard for Castilla lulo
Proposal for new work on development of Standard for fresh curry leaves

Comments of Ghana, and Mali

Ghana

Part 2 – Proposals to elaborate new standards and related texts

1. Proposal for new work on development of standard for Castilla lulo
2. Proposal for new work on development of Standard for fresh curry leaves

Position: Ghana supports the adoption of the proposed new work for Standards on Castilla lulo and fresh curry leaves

Rationale: Castilla lulo and fresh curry leaves are increasingly being traded hence the need to develop an international standard to facilitate and promote its trade.

Mali

Partie 2 - Propositions d'élaboration de nouvelles normes et textes afférents

- a) Proposition d'un nouveau travail sur l'élaboration d'une norme pour le lulo de Castilla
- b) Proposition d'un nouveau travail sur l'élaboration d'une Norme pour les feuilles de curry fraîches.

Contexte : Les nouveaux travaux proposés pour le lulo de Castille et les feuilles de curry fraîches ont été présentés et discutés au CCFFV22. Les propositions ont reçu un large soutien de la part des délégués présents. Le CCFFV22 a accepté de recommander l'approbation des nouveaux travaux sur le lulo de Castille et les feuilles de curry fraîches à la CAC45. Des Groupes de Travail Electroniques ont été établis, présidés par le Mexique et l'Inde pour les normes respectives afin de préparer un Avant-Projet de Normes pour circulation pour commentaires à l'Etape 3, sous réserve que les projets soient approuvés par la CAC45, pour discussion au CCFFV23,

Position : Le Mali soutient l'adoption du nouveau travail proposé pour les Normes sur le lulo de Castille et les feuilles de curry fraîches.

Justificatif : Le lulo de Castille et les feuilles de curry fraîches font l'objet d'un commerce croissant, d'où la nécessité d'élaborer une norme internationale pour faciliter et promouvoir son commerce.